

Surendettement : l'île moins touchée que les autres régions

C'est le constat dressé par Corsica Statistica, le service d'observation et d'analyse économique de l'Adec. La situation se caractérise par différentes fluctuations à court terme. Le profil des surendettés, quant à lui, demeure constant

Les ménages corses sont plutôt épargnés par le surendettement, comparés à leurs homologues continentaux. C'est la tendance mise en évidence dans la dernière enquête réalisée sur le sujet par Corsica Statistica, le service d'observation et d'analyse socio-économique de l'Agence régionale de développement économique de la Corse (Adec). Au sein des commissions de surendettement de la Banque de France, la situation correspond, en 2015, à 269 dossiers déposés pour 100 000 habitants contre 417 en France continentale. Dans ces conditions, "la Corse demeure la région métropolitaine la moins exposée à la problématique de surendettement. Par opposition, le Nord Pas de Calais (aujourd'hui Hauts-de-France, ndlr) affiche la plus forte densité avec 612 dossiers déposés pour 100 000 habitants", compare l'auteur de l'enquête, Lena Serdjanian.

Le scénario local est rassurant à quelques nuances près toutefois, car il comporte des marges de fluctuations à très court terme. Parce que le risque financier demeure pour les ménages. Parce qu'on raisonne à partir de "petits chiffres". "Au cours de l'année 2015, le nombre total de dossiers traités en Corse s'élève à 810, ce qui équivaut à une hausse de 12,3% par rapport à 2014. À l'échelle nationale, en revanche, on enregistre une contraction de 3,7%", souligne la statisticienne. La pile



La commission de surendettement de la Banque de France enregistre en 2016 une baisse de son activité. / PHOTOS PIERRE-ANTOINE FOURNILL

de dossiers est sensible aux variations dans un sens comme dans l'autre. Elle augmente à partir de 2012, connaît une inflexion en 2014, avant de croître en 2015 et de se réduire en 2016. "Les chiffres disponibles laissent entrevoir une baisse de l'activité des commissions de surendettement. Sur les neuf premiers mois de l'année, le nombre de dossiers déposés a enregistré une diminution de 20% par

rapport à la même période en 2015."

Veufs et célibataires

La dynamique baissière se répercute à chaque étape de la procédure. "Les commissions des deux départements régionaux ont traité 17% de dossiers en moins. Le nombre de dossiers jugés recevables a lui aussi accusé 18%", selon Corsica Statistica. Les effec-

tifs évoluent, mais ce sont toujours les mêmes profils qui se dessinent, en Corse comme ailleurs. Les personnes dans l'incapacité de faire face à leurs remboursements sont, pour l'essentiel, "des personnes vivant seules et sans famille à charge". Dans le groupe s'alignent "des individus divorcés ou séparés, des célibataires, des veufs ou des veuves". Autant de ménages isolés à l'égard desquels il est

difficile de faire jouer l'entraide familiale. Le surendettement frappe davantage à certaines périodes de l'existence qu'à d'autres. À travers la région, la classe d'âge la plus représentée est celle des 45-54 ans, soit 29,8% de l'ensemble. Les jeunes et les seniors ouvrent moins de dossiers que les autres. "Les 18-24 ans, les personnes de 65 ans et plus figurent dans une moindre mesure parmi les sur-

endettés", précise-t-on.

En parallèle, la pression financière s'accroît sur les femmes. "Les femmes surendettées apparaissent en plus grand nombre. Soit 58,5% des débiteurs et des co-débiteurs à travers l'île." Les femmes seront aussi plus concernées que les hommes par le chômage, le travail à temps partiel et les bas salaires.

VÉRONIQUE EMMAUELLI

vemmanuelli@corsematin.com

45 155

euros. Tel est le niveau moyen de surendettement dans l'île. Au plan national, l'endettement moyen global est moindre : de l'ordre de 41 254 euros, soit neuf dettes par dossier. Dans le même temps, 76% du montant global des encours des dettes concernent des dettes financières. Dans le lot, celles qui affichent l'encours le plus élevé sont les dettes immobilières. 48,4% des personnes surendettées à travers la région n'ont aucune capacité de remboursement. 29,3% affichent une capacité de remboursement inférieure à 450 euros.

LE CHIFFRE

30% de salariés en CDI concernés

La précarité professionnelle favorise le surendettement. En moyenne, "19% des personnes surendettées sont au chômage, 12,1% sont sans profession, 16,1% ont interrompu leur activité professionnelle et se trouvent en congé de maladie de longue durée, en congé parental ou en invalidité". Soit un total de 47,2%. Autant de données qui démontrent que "les personnes qui ont contracté des dettes peuvent, à un moment ou à un autre, se retrouver dans l'impossibilité de rembourser un nombre de crédits trop important, du fait d'un changement de situation, à l'image d'un accident de la vie, d'une perte d'emploi", analyse-t-on.

Les salariés en CDI abordent aussi de front le problème du surendettement. "Leur part s'élève à 30%. Elle est stable", remarque-t-on. Ils sont pour la plupart employés et ouvriers. En règle générale, les locataires se retrouvent plus souvent aux prises avec le surendettement que les propriétaires, exception faite des propriétaires accédants dont la proportion augmente de 2 points au sein des commissions de surendettement insulaires. Selon Corsica Statistica, "cette



Les crédits à la consommation sont présents dans 87,5% des dossiers de surendettement.

évolution est à relier à l'augmentation des personnes présentant un endettement immobilier".

En moyenne, les surendettés perçoivent des revenus mensuels égaux ou inférieurs au Smic. 10% d'entre eux

sont au RSA. Dans ces conditions, la trésorerie domestique fait souvent défaut. En outre, "ces personnes ne disposent d'aucun revenu disponible pour apurer le passif", conclut-on.

V. E.

Des dettes multiples

Les origines du surendettement sont multiples. Corsica Statistica place l'accent sur "la mixité de l'endettement". Le phénomène renvoie en priorité aux crédits à la consommation, présents dans 87,5% des dossiers, les arriérés de charges courantes qui figurent dans 78,5% des dossiers. Ainsi, le plus souvent, on se trouve dans l'incapacité de rembourser son prêt immobilier, un solde après la vente d'une résidence principale, des crédits renouvelables, des prêts personnels, des crédits affectés à la location avec option d'achat pour une voiture, par exemple.

Les microcrédits à répétition, les prêts sur gage, les découverts bancaires posent également souci. Le loyer, les charges locatives, les frais de maison de retraite pour les proches âgés, les dépôts de garantie nuiront encore à l'équilibre du budget. Souvent, le surendettement sera à mettre en rapport avec des factures d'électricité, de gaz, d'eau ou encore de téléphonie. Sans compter les chèques en bois, les dettes après caution.

Dans certains cas, les "dettes sociales" entrent en ligne de compte. Elles ont été contractées auprès, tour à tour, d'organismes d'aide sociale, de l'employeur, du comité d'entreprise, des Assedic. Entre autres. Tout se combine et tout bascule dans le même élan. Dans tous les cas, "un dossier de surendettement comporte entre huit et neuf dettes, même si le recours excessif au crédit demeure l'une des causes principales de surendettement", avertit-on.

V. E.